



Délibération n°17/11/2022-59 du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 15 heures 15, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 octobre 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Bruno CASSETTE, Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Jean-Christophe GRUVEL, Arlette OLLIVIER, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Antoine BOLLASINA, François LEJAULT, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE), Kayané BIANCO (Arlette OLLIVIER), Brigitte DEVESA (Jean-Christophe GRUVEL), Fabienne VINCENTI (Marc FERAUD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Carlos CASTELEIRA (Antoine BOLLASINA)
- Absents excusés : Salah-Eddine KHOUIEL, Jean-Louis CANAL, Stéphane PAOLI

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°14/12/2021-197 du 14 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022

Vu le compte administratif 2021

Vu la délibération n°08/06/2021-27 du 8 juin 2022 d'affectation des résultats 2021 au budget supplémentaire 2022

Vu la délibération n°08/06/2021-28 du 8 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Les décisions modificatives ont vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget, pour tenir compte de la consommation effective des crédits, mais aussi des nouveaux besoins et engagements apparus en cours d'exercice.

Ces ajustements peuvent se traduire à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.





Les décisions modificatives conservent la même présentation que le budget primitif et sont donc votées par nature et chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est à noter que cette décision modificative n°1 vise principalement à acter des transferts entre chapitres en fonctionnement, ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement de la décision modificative n°1 sont présentées dans leur globalité en équilibre.

La décision modificative n°1 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT		BP 2022		BS 2022	DM1 2022	TOTAL BUDGET 2022 (BP+BS+DM)
011	Charges à caractère général	742 786,00 €		143 996,55 €	37 236,70 €	924 019,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 253 441,00 €		-9 196,00 €	-29 321,00 €	2 214 924,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 300,00 €		13 371,00 €	7 144,00 €	25 815,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 600,00 €		-3 459,17 €	0,00 €	79 140,83 €
65	Autres charges de gestion courante	20 357,00 €		2 387,00 €	-3 139,00 €	19 605,00 €
67	Charges exceptionnelles	41 067,00 €		36 168,31 €	45 298,30 €	122 533,61 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €		0,00 €	180,00 €	180,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 145 551,00 €		183 267,69 €	57 399,00 €	3 386 217,69 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €		62 382,91 €	0,00 €	62 382,91 €
013	Atténuations de charges	3 645,00 €		36 725,00 €	20 870,00 €	61 240,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 680,00 €		5 592,78 €	0,00 €	18 272,78 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	172 501,00 €		52 273,00 €	-59 773,00 €	165 001,00 €
73	Impôts et taxes	1 000,00 €		456,00 €	0,00 €	1 456,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 951 135,00 €		18 180,00 €	66 756,00 €	3 036 071,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 590,00 €		0,00 €	3 826,00 €	8 416,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €		7 658,00 €	25 720,00 €	33 378,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 145 551,00 €		183 267,69 €	57 399,00 €	3 386 217,69 €
INVESTISSEMENT		BP 2022	RAR	BS 2022	DM1 2022	TOTAL BUDGET 2022 (BP+BS+DM)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 680,00 €	0,00 €	5 592,78 €	0,00 €	18 272,78 €
20	Immobilisations incorporelles	13 300,00 €	18 448,80 €	-3 220,00 €	7 434,00 €	35 962,80 €
21	Immobilisations corporelles	61 920,00 €	19 652,54 €	11 276,16 €	5 950,00 €	98 798,70 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 512,00 €	444,00 €	0,00 €	1 956,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		87 900,00 €	39 613,34 €	14 092,94 €	13 384,00 €	154 990,28 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	37 278,45 €	0,00 €	37 278,45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 300,00 €	0,00 €	13 371,00 €	7 144,00 €	25 815,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 600,00 €	0,00 €	-3 459,17 €	0,00 €	79 140,83 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	6 516,00 €	0,00 €	6 240,00 €	12 756,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		87 900,00 €	6 516,00 €	47 190,28 €	13 384,00 €	154 990,28 €

Il convient de noter les mouvements de crédits suivants:



Section de fonctionnement (+57 399€):

Les charges à caractère général (chapitre 011) font l'objet de transferts de crédits entre comptes et voient leurs affectations budgétaires augmenter de 37 237€, principalement sur les lignes suivantes :

- Fluides prévisionnés (+ 17 000€) : anticipation estimée de la facturation 2022 suite augmentation du coût de l'électricité et du gaz (indexation chaudière à bois)
- Fournitures de petit équipement (-4 300€)
- Maintenance (+ 5 760€), ajustement de l'engagement de la maintenance multi-technique (en baisse : non renouvellement du contrat) et de la maintenance informatique (augmentation liée au non remplacement de l'informaticien : journées de régie sur site)
- Remboursement 50% audit informatique (- 2 520€)
- Informatique : mise en place de Microsoft 365 et paramétrage réseau/serveurs (+ 10 000€)
- Frais de formation : suppression de la réserve (- 3700€)
- Projet artistique international dans le cadre de la biennale (+ 11 650€ compensés en partie par subvention de la Ville de 9 950€)
- Honoraires (-31 000€), conférences, workshops non réalisés ou transférés sur d'autres lignes budgétaires
- Frais de communication (+ 3 600€, notamment salons de l'étudiant)
- Voyages et déplacements, missions et réceptions (+ 12 100€), dont Locus Sonus et la pédagogie (intervenants extérieurs)
- Mise à disposition de 2 véhicules par la ville d'Aix (+ 3 400€ - 2021 non titré)

Les crédits de charges de personnel (chapitre 012) diminuent de plus de 29 000€, malgré l'augmentation du point d'indice. En effet, cette augmentation avait été anticipée dès le budget supplémentaire (avec une réserve de près de 20 000€). Des ajustements à la baisse ont été effectués, notamment suite aux derniers recrutements et au report de certains (responsable relations internationales et recherche, agent comptable), à des journées de carence (congrés de maladie, non monétisation du CET du responsable informatique), au renouvellement de la disponibilité d'un professeur.

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 023) de 7 144€ est inscrit (Acoustic Commons).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de plus de 3 000€. Il s'agit principalement de la suppression des subventions destinées aux associations étudiantes qui sont en cours de restructuration (- 2 500€).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67), sont augmentées de 45 298€ : résidences été culturel (6 000€ - intégralement prises en charge par la DRAC), inscription des crédits fléchés Erasmus (37 440€), bourse post-diplôme (1 200€)



A noter que le budget affecté à la pédagogie (hors charges de personnel, cours publics, Locus Sonus Locus Vitae, Erasmus et mobilité internationale) a été réajusté à la baisse pour la période d'octobre à décembre à hauteur de 58 300€.

Les variations des crédits en recettes de fonctionnement correspondent principalement à :

- L'augmentation de la contribution annuelle de la DRAC (+ 5 000€)
- Des annulations de rattachement de charges 2021 à l'exercice (+ 3 700€)
- L'affectation de recettes exceptionnelles (+ 21 319€) correspondant à des droits d'inscription non comptabilisés en 2020 et 2021
- L'ajustement du montant de la contribution de vie étudiante et de campus (part complémentaire / + 3 690€)
- Des participations à des workshops d'Ecoles du Sud et du 3BisF (+ 2 900€)
- Une participation du Museum national d'histoire naturelle à une co-édition d'un numéro de la revue Mézosoaires (+ 2 000€)
- L'ajustement des montants des subventions Erasmus 2020-2023 et 2022-2024 (+23 920€)
- La prise en charge par la DRAC des bourses de l'été culturel (+ 6 000€)
- L'ajustement de la subvention Culture Pro (+20 000€)
- L'ajustement au réel des droits d'inscription (-62 000€ - étudiants et cours publics)

Section d'investissement (+13 384€) :

Les variations des prévisions budgétaires de la section d'investissement sont composées du virement de 7 144€ de la section de fonctionnement en recettes pour le financement de développements dans le cadre du programme Acoustic Commons (Locus Sonus Locus Vitae).

En dépenses, les crédits budgétaires suivants ont été modifiés ou ajoutés :

- Constitution d'une réserve en vue de la mise en conformité du réseau informatique suite à l'audit informatique (serveur, Firewall, switchs...) et du renouvellement du matériel informatique obsolète (+3 926€)
- Acquisition d'un échafaudage pour le service technique (+2 350€)





Le budget, pour l'exercice 2022, s'équilibre donc, après intégration de la décision modificative n°1, en recettes et dépenses aux montants de 3 386 217,69€ pour la section de fonctionnement et de 154 990,28€ pour la section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 intégrant les informations décrites dans la maquette budgétaire ci-annexée et conformément aux tableaux ci-dessus.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Fait à Aix en Provence, le 17 novembre 2022.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique ALGEY



Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : **01 DEC. 2022**
et de la publication le :

